

# Manuel d'utilisation du logiciel

## ARCA<sup>n</sup>H

Applicatif pour la Réalisation de la  
Comptabilité Analytique Hospitalière

**Version 2016**

**Champs MCO, SSR et HAD**



## Table des matières

### Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Copyright© .....   | 3  |
| Préambule .....  | 3  |
| Configuration requise.....   | 3  |
| Présentation générale du logiciel.....   | 4  |
| 1. Paramétrage.....  | 5  |
| 1.1. Identification et gestion des établissements .....  | 6  |
| 1.2. Paramétrage des sections.....   | 7  |
| 1.2.1. Sections d'hospitalisation MCO .....  | 7  |
| 1.2.2. Activités spécifiques MCO.....  | 8  |
| 1.2.3. Sections HAD .....  | 9  |
| 1.2.4. Sections d'hospitalisation SSR.....   | 10 |
| 1.2.5. Activités spécifiques SSR.....  | 11 |
| 1.2.6. Consultations et soins externes.....  | 14 |
| 1.2.7. Sections médico-techniques.....   | 15 |
| 1.2.8. Budgets annexes .....   | 16 |
| 1.2.9. Autres sections.....  | 16 |
| 2. Traitements ENC: Correspondance des SA .....  | 18 |
| 2.1. Quand réaliser cette phase ? .....  | 19 |
| 2.2. Réaliser la correspondance manuellement .....   | 19 |
| 2.3. Réaliser la correspondance par import de fichier .....  | 20 |
| 3. Traitements ENC « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur .....                   | 22 |
| 3.1. La génération du classeur et les éléments généraux .....  | 22 |
| 3.1.1. La génération du classeur .....   | 22 |
| 3.1.2. Les éléments généraux du classeur .....   | 23 |
| 3.1.3. Comment remplir le classeur ? Saisie et import .....  | 24 |
| 3.2. Les onglets du classeur.....  | 25 |
| 3.2.1. Onglet « 1-DA » : les Données Administratives .....   | 27 |
| 3.2.2. Onglet « 2-PCE » : le plan comptable de l'étude.....  | 27 |
| 3.2.3. Onglet « 2-hono » : retraitements des honoraires .....  | 28 |
| 3.2.4. Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail.....   | 30 |
| 3.2.5. Onglet « 3-MIG » : affectations aux sections des activités spécifiques MCO et HAD .....                             | 32 |
| 3.2.6. Onglet « 3-SA » : affectations aux sections (hors activités spécifiques MCO et HAD).....                            | 32 |
| 3.2.7. Onglet « 4-PDT » : traitement des produits déductibles.....   | 33 |
| 3.2.8. Onglet « 5 » : déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins ..... | 34 |
| 3.2.9. Onglet « 6 » : déduction des charges directement affectées aux séjours .....  | 35 |
| 3.2.10. Onglet « 7- champs » : ventilation de la logistique sur les champs d'activité .....                                | 36 |
| 3.2.11. Onglet « 7 – LM » : ventilation de la logistique médicale sur les sections de l'ENC.....                           | 37 |
| 3.2.12. Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA .....   | 38 |
| 3.2.13. Onglet « Contrôles » .....   | 39 |
| 4. Traitements ENC : export vers ARAMIS .....  | 41 |
| 5. Traitements ENC : envoi de l'ENC vers la plateforme.....  | 42 |
| 5.1. Paramétrage de la connexion à la plateforme.....  | 42 |
| 5.2. Envoi du panier vers la plateforme.....   | 45 |
| 6. Outils, problèmes connus et support .....   | 45 |
| 6.1. Outil : paramétrage du répertoire de données.....   | 45 |
| 6.2. Problèmes connus.....   | 47 |
| 6.2.1. Au lancement de l'application .....   | 47 |
| 6.2.2. A la connexion de la plateforme .....   | 47 |
| 6.3. Support.....  | 48 |
| Annexe 1 : guide de lecture des rapports .....   | 49 |

## Copyright©

**Les droits d'auteur afférents au logiciel ARCAH appartiennent à l'ATIH. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATIH.**

## Préambule

Depuis 2014, le logiciel ARCAH (Applicatif pour la Réalisation de la Comptabilité Analytique Hospitalière) devient l'outil unique permettant de remplir les études nationales de coût (ENC) quel que soit le champ concerné.

Le logiciel permet aux établissements réalisant plusieurs ENC de n'effectuer qu'un seul paramétrage et qu'un seul classeur permettant la réalisation des phases de comptabilité analytique.

De ce fait, dans le menu de gauche, vous verrez apparaître toutes les sections paramétrables possibles quelle que soit l'ENC MCO, SSR ou HAD.

Enfin, les terminologies de la phase paramétrage ont été modifiées afin de permettre un rapprochement, à terme, entre les outils de l'ENC et du RTC (Retraitements comptables pour les établissements DAF/ ex-DGF).

Le présent manuel est accessible depuis le logiciel en cliquant sur le menu d'aide.

L'utilisation du logiciel se compose de deux principales étapes :

- **L'étape de paramétrage** au cours de laquelle est défini le découpage analytique de l'établissement en sections. Ce découpage doit être réalisé conformément au guide méthodologique de l'ENC (Tome 3). Cette première phase doit être menée avec le plus grand soin afin de limiter les corrections ultérieures.
- La seconde étape consiste à réaliser, dans un tableur configuré selon les éléments du paramétrage, l'ensemble des **phases comptables** de la méthodologie ENC.

## Configuration requise

Avant d'installer le logiciel, assurez-vous que votre système est compatible avec les configurations suivantes :

Systèmes d'exploitation pris en charge <sup>(1)</sup> :

Windows Vista, Windows 7, Windows 8, Windows 10  
Windows Server 2003, Windows Server 2008.

<sup>(1)</sup> Liste des systèmes d'exploitations sur lesquels l'application a été testée.

NB : Microsoft ne supportant plus le système d'exploitation Windows XP Service Pack 3, nous ne garantissons plus la compatibilité totale.

Pré-requis logiciel :

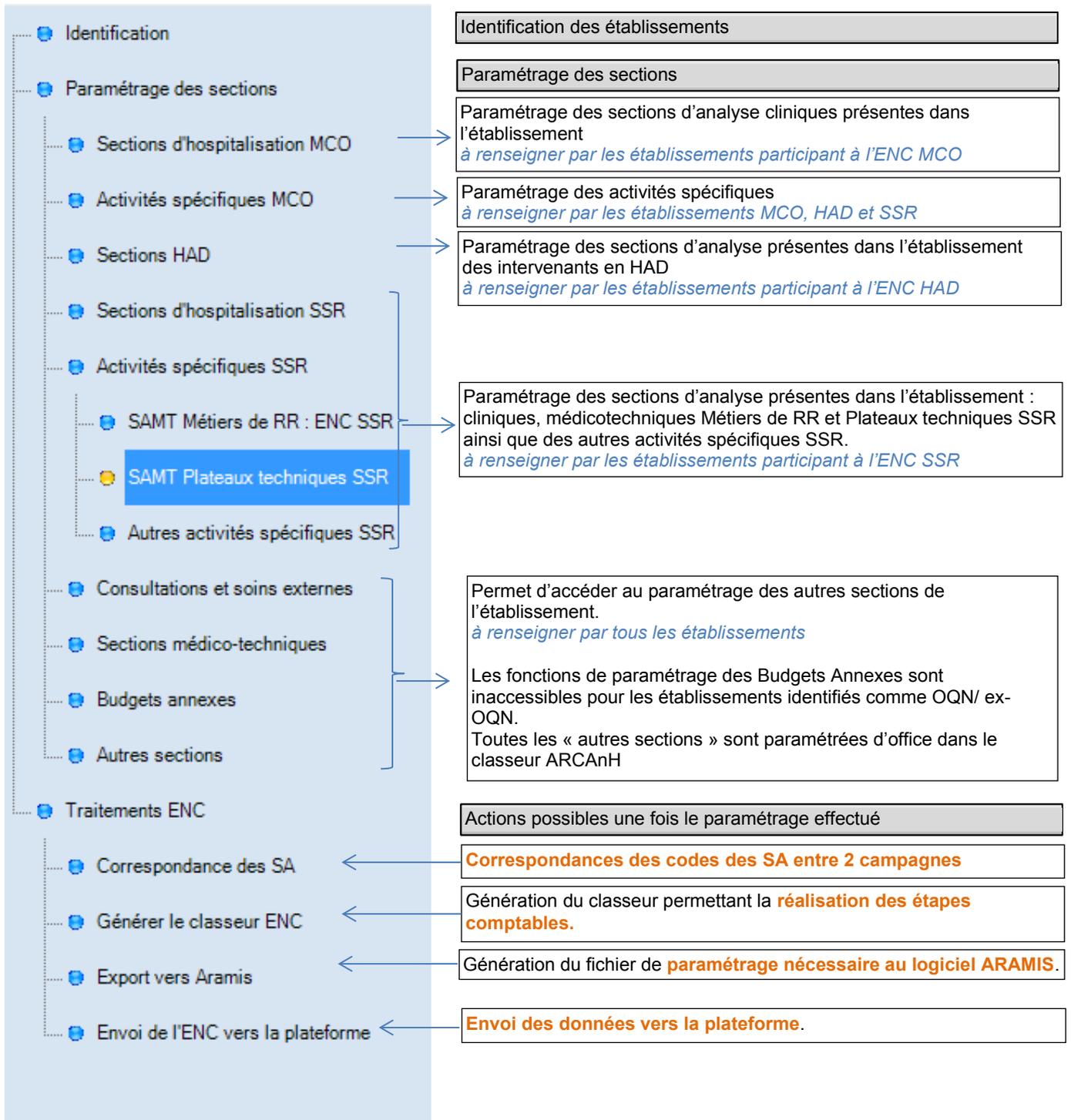
- Microsoft .NET Framework 4.0 :  
<http://www.microsoft.com/fr-fr/download/details.aspx?id=17718>

**ATTENTION** : le logiciel ARCAH est à usage local et ne doit pas être installé en réseau.

Les données du logiciel sont stockées par défaut sur le poste mais il est possible de modifier le répertoire de stockage. Pour cela, se référer au paragraphe « [Paramétrage du répertoire de données](#) ».

## Présentation générale du logiciel

Le logiciel s'ouvre sur une première fenêtre dont chaque rubrique est décrite ci-dessous. Elles seront détaillées dans la suite du manuel.



## 1. Paramétrage

Le paramétrage est l'étape préalable à la réalisation des phases comptables via le classeur du tableur. Il consiste à :

- Renseigner les données d'identification ;
- Définir la liste complète des sections d'analyse ;
- Définir la liste des autres sections (logistique médicale, activités hors ENC, MIG, budgets annexes).

Dès lors que les sections d'analyse ont été paramétrées, il est possible de générer le fichier à importer dans le logiciel ARAMIS en réalisant l'export vers ARAMIS (voir ci-dessous).

Les fonctionnalités disponibles lors du paramétrage sont :

 : Ce bouton permet d'ajouter manuellement une ligne dans la table

 : Après avoir sélectionné une ligne dans la table, ce bouton permet de la supprimer

 : Après avoir saisi manuellement les données, ce bouton permet d'enregistrer les données

 : Annule les modifications de l'établissement en cours d'ajout / modification

 : Ce bouton permet

- de générer une version html et csv de la liste paramétrée en cliquant sur 
- d'imprimer la liste paramétrée en cliquant sur 

 : Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

L'ensemble des formats d'imports sont décrit dans le « [guide des outils](#) » publié sur le site de l'ATIH dans la rubrique Information sur les coûts / ENC/ Documentation.

**Important** : les fichiers importés dans ARCANH doivent être au format « .txt ». Les champs doivent être séparés par un point-virgule. Le séparateur de décimales est le point.

Lors de la saisie des champs ou à l'importation, le logiciel vérifie le format des données. Si le logiciel détecte une anomalie, un rapport d'erreur s'ouvre.

Les messages d'erreur les plus courants sont décrits et expliqués en annexe 1.

Des contrôles sont notamment effectués sur :

- Le nombre de champs et/ou leur séparation par un point-virgule
- La validité des codes des sections
- L'utilisation du point comme séparateur de décimales

## 1.1. Identification et gestion des établissements

La fenêtre « **Identification** » se présente sous la forme suivante :

**Identification et gestion des établissements**

Liste des établissements :

| Finess    | Raison sociale         | Année | Etablissement en cours              |
|-----------|------------------------|-------|-------------------------------------|
| 991156027 | ETS TEST MCO HAD DGF   | 2016  | <input type="checkbox"/>            |
| 991540246 | ETS TEST SSR DGF       | 2016  | <input type="checkbox"/>            |
| 992156026 | ETS TEST MCO SSR PRIVE | 2016  | <input checked="" type="checkbox"/> |

Données administratives

Finess :  Année :  [Créer l'année](#)

Raison Sociale :

Statut :

NOTE : Pour les établissements réalisant le RTC, les fichiers d'import du découpage analytique réalisés pour les établissements peuvent être utilisés dans le logiciel ARCANH RTC, sous réserve de la disponibilité des clés de répartitions de la plateforme e-ENC sur les fonctions définitives. Pour plus de précision, consultez le manuel du logiciel ARCANH RTC.

Quelles sont les activités sanitaires exercées au sein de votre établissement ?

MCO  SSR  HAD  PSY

A quelle ENC participez-vous ?

MCO  SSR  HAD

Annotations :

- Liste des établissements
- Saisir le numéro FINESS de l'établissement
- L'année des données traitées est pré-remplie
- Renseigner la raison sociale de l'établissement
- Sélectionner le statut de l'établissement
- Activités de l'établissement à cocher. Plusieurs coches sont possibles.
- Après l'avoir sélectionné parmi les établissements paramétrés, permet de choisir l'établissement sur lequel on souhaite travailler
- ENC réalisée à cocher. Plusieurs coches sont possibles.
- Permet d'importer son paramétrage N-1 récupéré sur la plateforme e-ENC dans la rubrique « restitutions propres à l'étabt »  
Chaque nouvel import supprime complètement l'ancien

Pour paramétrer un nouvel établissement, cliquez sur **Ajouter**. Une nouvelle ligne apparaît alors dans la liste des établissements et vous pouvez renseigner les différents éléments d'identification à partir de la partie basse de la fenêtre.

Lorsque tous les éléments sont renseignés, vous pouvez alors cliquer sur **Valider** pour enregistrer le paramétrage de l'établissement.

Si vous travaillez sur plusieurs établissements, il faut effectuer la même manipulation que précédemment.

Définir en tant qu'établissement courant

Vous pouvez alors sélectionner l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler en le sélectionnant dans la liste des établissements paramétrés et en cliquant sur **Définir en tant qu'établissement courant**.

## 1.2. Paramétrage des sections

### 1.2.1. Sections d'hospitalisation MCO

La fenêtre se présente sous la forme suivante :

**Sections d'hospitalisation MCO**

Liste des sections paramétrées

| Code SA   | Libellé   | Mode Prise en charge                         |
|-----------|---|--|
| 933314    | Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)     | Hospitalisation complète                     |
| 934111100 | Médecine polyvalente/neuro                          | Hospitalisation complète                     |
| 934111114 | Médecine polyvalente non programmée/Dermato/Neuro   | Hospitalisation complète                     |
| 934111121 | Médecine HDJ  | Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris) |
| 934111130 | UTHA  | Hospitalisation complète                     |
| 934111130 | Maladies infectieuses                               | Hospitalisation complète                     |
| 93412000  | Pédiatrie HC  | Hospitalisation complète                     |
| 93412001  | Pédiatrie HJ  | Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris) |
| 93412144  | Néonatalogie  | Hospitalisation complète                     |
| 93413164  | Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition métabolisme | Hospitalisation complète                     |

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93 3314

Suffixe:

Mode de prise en charge: Hospitalisation complète

Libellé officiel: Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) ①

Libellé saisi: Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) ②

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Enregistrer les données saisies

Supprimer la SAC

Ajouter une SAC

Le mode de prise en charge doit correspondre au type d'activité réalisée au sein de la SA

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAC sous forme de fichier

Valider Annuler

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel ① et le libellé ② se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé ② peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

**Le mode de prise en charge** doit correspondre au type d'activité réalisée au sein de la SA.

Le nombre maximal de SAC pouvant être créées est de 200.

### 1.2.2. Activités spécifiques MCO

Il s'agit de définir la liste des Missions d'Intérêt Général dont l'établissement a été attributaire (exclure les AC).

Pour les établissements qui auraient bénéficié de ce type de financement, il est possible de définir à cette étape une section QCSV et une section pour les autres financements d'activités de recherche (INSERM, CNRS, Collectivités locales...).

**Activités spécifiques MCO**

Il faut paramétrer toutes les activités spécifiques de votre établissement. Une colonne vous informe du traitement de chacune d'entre elle dans le classeur.

Activités spécifiques MCO

| Code                                | Libellé   | Imputation dans le classeur ArcanH      |
|-------------------------------------|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | C03 Le financement des activités de recours exceptionnel  | Charges à imputer en Phase III hors MIG |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D04 Centre de ressource biologique (CRB) – tous confondus   | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D041 Centre de ressource biologique (CRB) - CEREBROTHERQUES   | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D042 Centre de ressource biologique (CRB) - SEROTHEQUES   | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D043 Centre de ressource biologique (CRB) - CELLULOTHEQUES  | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D044 Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUE D'ADN  | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D045 Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUES DE SANG DE CORDON                                   | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D046 Centre de ressource biologique (CRB) – TUMOROTHEQUES   | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D05 Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique nation...      | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D06 Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique en can...      | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D07 Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique interrè...     | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D08 Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle (PRT)              | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D09 Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle en santé (...)     | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D10 Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle en cancér...       | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D11 Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la performance du sys...        | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D12 Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche infirmière et pa...     | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D14 Les projets de recherche entrant dans le programme de soutien aux techniques innovantes (...)       | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D15 Les projets de recherche entrant dans le programme de soutien aux techniques innovantes e...        | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D19 L'effort d'expertise des établissements de santé  | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D20 Le soutien exceptionnel à la recherche clinique et à l'innovation                                   | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D21 Les programmes de recherche médico-économique (PRME)  | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | D22 Les programmes de recherche médico-économique en cancérologie (PRMEK)                               | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | E01 Les stages de résidents de radiophysiciens prévus dans le cadre de la politique nationale de l...   | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | E02 Le financement des études médicales   | Charges à imputer en Phase III hors MIG |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F01 Les centres mémoires de ressources et de recherche  | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F02 Les comités de coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience hu... | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F03 Les centres référents pour les troubles spécifiques d'apprentissage du langage                      | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F04 Les centres de référence pour la prise en charge des maladies rares                                 | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F05 Les centres de référence sur l'hémophilie   | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F06 Les centres de ressources et de compétences sur la mucoviscidose                                    | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F07 Les centres de référence sur la sclérose latérale amyotrophique (SLA)                               | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F08 La mortalité périnatale   | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F09 Les centres d'implantation cochléaire et du tronc cérébral  | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F10 Les centres de ressources sur les maladies professionnelles (CRMP)                                  | Charges à imputer en Phase III MIG      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | F11 Les services experts de lutte contre les hépatites virales  | Charges à imputer en Phase III MIG      |

Tout cocher

Valider Annuler Importer

Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections de logistique médicale, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

L'import de la liste est possible (cf. introduction de la partie 1).

Pour les établissements ne réalisant que l'ENC SSR mais ayant une activité MCO, ils doivent regrouper toutes les activités spécifiques dont ils bénéficient dans la SA HORSSSR qui doit donc être cochée.

**Activités spécifiques MCO**

Il faut paramétrer toutes les activités spécifiques de votre établissement. Une colonne vous informe du traitement de chacune d'entre elle dans le classeur.

Activités spécifiques MCO

| Code                             | Libellé   | Imputation dans le classeur ArcanH |
|----------------------------------|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> HORSSSR | Etablissements réalisant uniquement l'ENC SSR : MIG et MERRI variables, hors champs SSR | Charges à imputer en Phase III MIG |

Tout cocher



### 1.2.3. Sections HAD

La fenêtre « Sections Intervenants » se présente sous la forme suivante :

**Sections Intervenants : ENC HAD**

Liste des sections paramétrées

| Code SA    | Libellé saisi            | Libellé officiel         |
|------------|--------------------------|--------------------------|
| 935310221  | Infirmier Salarié        | Infirmier                |
| 935310222  | Infirmier Libéral        | Infirmier                |
| 935310231  | Aide-soignant salarié    | Aide-soignant            |
| 935310242  | Masseur-kinésithérapeute | Masseur-kinésithérapeute |
| 935310292  | Orthophoniste            | Orthophoniste            |
| 935310311  | Diététicien              | Diététicien              |
| 935310321  | Psychologue              | Psychologue              |
| 9353103411 | Socio-esthéticienne      | Autres intervenants      |
| 9353103421 | Stomathérapeute          | Autres intervenants      |



Saisie des sections

Ajouter/Supprimer une section Intervenant

Racine SA: 935310 22 Libellé officiel: Infirmier **1**

Suffixe: 1 Libellé saisi: Infirmier Salarié **2**

Type d'intervenant :  Personnel salarié  Personnel extérieur hors intérimaire  Personnel Intérimaire

Suivi au séjour :  Suivi des minutes  Suivi des montants

Enregistrer les données saisies

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Importer la liste des Intervenants sous forme de fichier « .txt »

Suffixe au choix facultatif.

Coche du type d'intervenant. Pour le personnel intérimaire, vous devez déclarer quelle est la nature du suivi au séjour effectué (recueil des minutes ou des montants).

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des intervenants :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, il vous faut choisir la racine du code de la SA (liste fermée qui apparaît en cliquant sur le code). Le libellé officiel ① se renseigne automatiquement en conformité avec le code SA saisi.

Vous avez la possibilité de saisir :

- un suffixe complétant la racine de la SA. Ce suffixe a pour vocation première de distinguer, au sein d'un même type d'intervenant, le fait qu'il soit salarié ou extérieur hors intérimaire (libéral) ou intérimaire.
- un libellé différent du libellé officiel ②.

Le choix entre salarié, extérieur hors intérimaire (libéral par exemple) ou intérimaire s'effectue pour chaque SA créée. Pour le personnel intérimaire, vous devez déclarer quelle est la nature du suivi au séjour effectué (recueil des minutes ou des montants).

#### 1.2.4. Sections d'hospitalisation SSR

La fenêtre « SAC » se présente sous la forme suivante :

**Sections d'hospitalisation SSR**

Liste des sections paramétrées

| Code SA  | Libellé   |
|----------|---|
| 93451112 | Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète indifférenciée                     |
| 93451212 | Affections du système nerveux adultes hospitalisation complète indifférenciée                           |
| 93452212 | SSR polyvalent adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)   |
| 93452215 | Affections autres adultes hospitalisation de jour   |
| 93452217 | Affections autres adultes hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires                        |
| 93452222 | Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée              |
| 93452225 | Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour                              |
| 93452227 | Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulat... |

Ajouter   Supprimer   Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93451112   Libellé officiel: Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) ①

Suffixe:   Libellé saisi: Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète indifférenciée ②

Valider   Annuler

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAC sous forme de fichier « .txt »

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SAC SSR pouvant être créées est de 40.

## 1.2.5. Activités spécifiques SSR

### 1.2.5.1 SAMT Métiers de RR : ENC SSR

**SAMT Métiers de RR : ENC SSR**

Liste des sections paramétrées

| Code SA    | Libellé                   |
|------------|---------------------------|
| 93272001   | Médecin                   |
| 93272101   | Infirmier                 |
| 93272201   | Masseurs kinésithérapeute |
| 93272203   | Orthophoniste             |
| 93272204   | Orthoptiste               |
| 93272205   | Diététicien               |
| 93272206   | Ergothérapeute            |
| 9327220698 | Ergothérapeute            |
| 93272207   | Psychomotricien           |
| 93272208   | (Neuro)psychorééducateur  |

Ajouter   Supprimer   Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93272 001   Libellé officiel: Médecin **1**

Suffixe:   Libellé saisi: Médecin **2**

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)   Valider   Annuler

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAC sous forme de fichier « .txt »

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT métiers de RR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de 40.

### 1.2.5.2 SAMT Plateaux techniques SSR : ENC SSR

**SAMT Plateaux techniques SSR**

Liste des sections paramétrées

| Code SA | Libellé  |
|---------|--|
| 9327111 | Espace d'ergothérapie  |
| 9327121 | Informatique thérapeutique pour troubles du langage, systèmes de synthèse vocale,... |
| 9327131 | Salle d'orthoptie  |
| 9327141 | Cuisine éducative  |
| 9327151 | Locaux de simulation de logement   |
| 9327152 | Appartement d'autonomie  |
| 9327161 | Appareil d'isocinétisme  |
| 9327162 | Laboratoire d'analyse du mouvement, de l'équilibre et de la marche                   |
| 9327167 | Stabilométrie  |
| 9327171 | Électrostimulation fonctionnelle   |

Ajouter   Supprimer   Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93271 11   Libellé officiel: Act-spé-SSR: Espace d'ergothérapie **1**

Suffixe:   Libellé saisi: Espace d'ergothérapie **2**

Valider   Annuler

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAC sous forme de fichier

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT plateaux techniques spécialisés SSR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de **90** dont 10 de Balnéo.

### 1.2.5.3 Autres activités spécifiques SSR

La fenêtre permettant la saisie des activités spécifiques SSR se présente sous la forme suivante :

**Autres activités spécifiques SSR**

Cocher les activités spécifiques (hors plateaux déjà paramétrés précédemment) de votre établissement.

Autres activités spécifiques SSR

| Code                             | Libellé   | Imputation dans le classeur Arcanh |
|----------------------------------|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 936611  | Ateliers d'appareillage et de confection  |                                    |
| <input type="checkbox"/> 936612  | Parc de matériel roulant  |                                    |
| <input type="checkbox"/> 936613  | Suivi pré ou post hospitalisation   |                                    |
| <input type="checkbox"/> V01     | Scolarisation des enfants hospitalisés en SSR   | Charges à imputer en Phase 3-MIG   |
| <input type="checkbox"/> V02     | Réinsertion professionnelle en soins de suite et de réadaptation                                | Charges à imputer en Phase 3-MIG   |
| <input type="checkbox"/> V03     | Consultations d'évaluation pluriprofessionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC)         | Charges à imputer en Phase 3-MIG   |
| <input type="checkbox"/> V04     | La rémunération des internes en stage hospitalier   | Charges à imputer en Phase 3-SA    |
| <input type="checkbox"/> V05     | L'effort d'expertise des établissements   | Charges à imputer en Phase 3-MIG   |
| <input type="checkbox"/> V06     | Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique (PHRC)     | Charges à imputer en Phase 3-MIG   |
| <input type="checkbox"/> V07     | Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la performance du sys...    | Charges à imputer en Phase 3-MIG   |
| <input type="checkbox"/> V08     | Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche infirmière et pa... | Charges à imputer en Phase 3-MIG   |
| <input type="checkbox"/> V09     | Les programmes de recherche médico-économique (PRME)  | Charges à imputer en Phase 3-MIG   |
| <input type="checkbox"/> HORSMCO | Etablissements réalisant uniquement l'ENC MCO: MIG et MERRI variables, hors champs MCO          | Charges à imputer en Phase 3-MIG   |

Tout cocher



Il s'agit de définir si vous avez une activité « Parc de matériel roulant », « Atelier d'appareillage et de confection » et « Pré et post hospitalisation » en cochant.

Il s'agit également de définir la liste des Missions d'Intérêt Général dont l'établissement a été attributaire (9 nouvelles MIG depuis 2016).

Après avoir coché  les activités souhaitées cliquer sur **Valider**. Un message « Données enregistrées avec succès » apparaît.

Pour les établissements ne réalisant que l'**ENC MCO** mais ayant une activité SSR, ils doivent regrouper toutes les activités spécifiques dont ils bénéficient dans la SA HORMCO qui doit donc être cochée.

### 1.2.6. Consultations et soins externes

La fenêtre permettant la saisie des activités de consultations et soins externes se présente sous la forme suivante :

**Consultations et soins externes**

Consultations et soins externes

| Code                                | Libellé                                     |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 9346-93479 | Consultations et soins externes MCO         |
| <input type="checkbox"/> 93472      | Consultations et soins externes SSR         |
| <input type="checkbox"/> 93471      | Consultations et soins externes psychiatrie |

Tout cocher



Il s'agit de définir si vous avez une activité « consultations et soins externes MCO », « consultations et soins externes SSR » et « consultations et soins externes psychiatrie » en cochant.

Après avoir coché  les activités souhaitées cliquer sur **Valider**. Un message « Données enregistrées avec succès » apparaît.

## 1.2.7. Sections médico-techniques

**Sections médico-techniques**

Liste des sections paramétrées

| Code SA  | Libellé  | Nature d'UO       |
|----------|--|-------------------|
| 9323101  | Laboratoire général et ventre de tri                     | B/HTN             |
| 93251102 | Radiostandard  | ICR               |
| 9328702  | Explorations fonctionnelles d'urodynamique (F-10 en SSR) | ICR               |
| 93231    | Laboratoire général et centre de tri sous-traitance      | B/HTN             |
| 93299099 | Autres Activités Médico-Techniques - COMETE              | nombre de visites |
| 93251101 | Radiostandard  | montant           |

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93 2511  
 Suffixe: 01  
 Nature de l'UO: montant

Libellé officiel: Radiostandard (1)  
 Libellé saisi: Radiostandard (2)

Type de la SAMT:  Ambulatoire  Non ambulatoire  Non concerné  
 Mode de fonctionnement de la SAMT:  Interne  Sous traitance  Groupements

Valider Annuler

Nouveauté 2015

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAC sous forme de fichier

Le type de la SAMT et le mode de fonctionnement doivent être cochés

3 modes de fonctionnement de la SAMT à partir de 2016 → interne/sous-traitée/groupement

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT:

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

La nature de l'UO est renseignée par défaut mais peut être modifiée.

Le type de la SAMT et le mode de fonctionnement doivent être cochés.

Le nombre maximal de SAMT pouvant être créées est de 330 dont 10 de SAMT SMUR et 200 de SAMT spécifiques MCO Radiothérapie ou Dialyse.

### 1.2.8. Budgets annexes

**Remarque :** ce chapitre ne concerne que les établissements DAF/ ex-DG.

Il s'agit de définir la liste des budgets annexes de l'établissement.

**Budgets annexes**

Budgets annexes

| Code                                  | Libellé  |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> A            | DNA et SIC - Dotation non affectée (DNA) et services industriels et commerciaux (SIC)                            |
| <input type="checkbox"/> B            | USLD - Unités de soins de longue durée (USLD)  |
| <input type="checkbox"/> C            | Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> E | EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)  |
| <input type="checkbox"/> J            | Maisons de retraite  |
| <input type="checkbox"/> L            | CAT social - Centres d'aide par le travail - activité sociale  |
| <input type="checkbox"/> M            | CAT prod et com - Centres d'aide par le travail - activités de production et de commercialisation                |
| <input type="checkbox"/> N            | SSIAD - Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)  |
| <input type="checkbox"/> P            | L321-1 CASF - Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) |

Tout cocher



Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante. 

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections de logistique médicale, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

### 1.2.9. Autres sections

Depuis 2015, certaines sections sont ouvertes automatiquement pour tous les établissements dans le classeur ARCAAnH et cet écran permet d'en informer les établissements de façon synthétique.

Les sections concernées sont celles de logistiques médicales (LM), de logistique et gestion générale (LGG), de structure et d'activités subsidiaires.

## Autres sections

Les sections suivantes sont non paramétrables et ouvertes automatiquement en colonne dans le classeur ARCAAnH

### Logistiques médicales

| Code | Libellé                                |
|------|--|
| 9361 | Pharmacie                              |
| 9362 | Stérilisation                          |
| 9364 | Génie biomédical                       |
| 9365 | Hygiène hospitalière et vigilances     |
| 9366 | Autres sections de logistique médicale |

### Logistique et gestion générale

| Code   | Libellé  |
|--------|--|
| 9313   | Restauration                                   |
| 9314   | Blanchisserie                                  |
| 93111  | Services administratifs à caractère général    |
| 93112  | Services administratifs liés au personnel      |
| 93113  | Accueil et gestion des malades                 |
| 93116  | Services hôteliers                             |
| 93118  | Entretien – maintenance                        |
| 93114  | DSI  |
| 93115  | DIM  |
| 931172 | Transport motorisé des patients (hors SMUR)    |
| 931171 | Bancardane et transport néolectre des patients |

### Structure

| Code | Libellé              |
|------|----------------------|
| 9381 | Structure-financier  |
| 9382 | Structure-immobilier |

### Activités subsidiaires

| Code        | Libellé  |
|-------------|--|
| Act_subsid1 | Rétrocession de médicaments                        |
| Act_subsid2 | Mise à disposition de personnel facturé            |
| Act_subsid3 | Prestations délivrées aux usagers et accompagnants |
| Act_subsid4 | Autres ventes de biens et de services              |

## 2. Traitements ENC: Correspondance des SA

Ce « transcodage » permet de faire une « correspondance » entre l'ancien découpage de l'établissement et le nouveau en cas de modification d'une année sur l'autre.  
Pas de distinction Racine/suffixe à faire.

Le remplissage est obligatoire. Grâce à cette correspondance, les comparaisons par SA dans les tableaux de contrôle de la plateforme restent possibles.

Seules les SAC, les SAMT **et les activités spécifiques en écart entre N et N-1** sont concernées par cette correspondance. Les autres sections ont un code unique générique.

### Correspondance des sections si le découpage a changé entre 2015 et 2016

Si votre découpage a changé entre 2015 et 2016, vous devez nous indiquer la correspondance entre les anciens numéros de SA et les nouveaux lors de cette étape.  
Pour lancer la comparaison entre les 2 années, merci d'appuyer sur le bouton suivant « Valider »

| Code SA 2015                             | Code SA 2016 |
|--|--------------|
| 935310202 (INTERVENANT) - Médecin        |              |
| 93431104 (SAC) - Gynécologie-obstétrique |              |

Correspondance manuelle

SA 2016 à affecter  
 935310311 (INTERVENA  
 9353103199 (INTERVEN  
 93531033 (INTERVENAN  
 93531034 (INTERVENAN  
 P05 (ACTSPE\_MCO)  
 P10 (ACTSPE\_MCO)

Nouveauté 2016

Ajouter une ligne
Supprimer la ligne sélectionnée
Tout Réinitialiser

Valider

Import d'un fichier de correspondance

Import du fichier de correspondance :  
Importer

## 2.1. Quand réaliser cette phase ?

La correspondance ne peut être réalisée qu'à partir du moment où le paramétrage N est finalisé.

Si la correspondance n'a pas été réalisée, ou si la correspondance a été réalisée et est concernée par des contrôles bloquants, l'établissement ne pourra pas transmettre les données ARCA nH. L'établissement pourra néanmoins générer le classeur.

## 2.2. Réaliser la correspondance manuellement

Le tableau affiche 2 colonnes :

- A gauche, la colonne pré-remplie les codes SA N-1 (ancien découpage) **pour les SA n'existants pas l'année N**
  - A droite, la colonne code SA N (nouveau découpage) à compléter par menu déroulant
- ⇒ La liste des code SA de l'ancien découpage est celui fourni par l'établissement dans l'ENC N-1.
- ⇒ La liste des code SA avec le nouveau découpage est celui saisi précédemment dans la phase paramétrage.

L'établissement doit remplir la colonne code SA 2016. Pour chaque ligne. 3 cas peuvent se présenter :

- La SA N-1 a une correspondance avec plusieurs codes SA N
  - Choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, la première SA N concernée, paramétrée précédemment
  - Utiliser le bouton « Ajouter une ligne ». Puis choisir, dans le menu déroulant de la colonne de gauche, la SA N-1, la créer autant de fois que nécessaire et choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, les SA N concernées
- La SA N-1 de la colonne de gauche est supprimée en année N
  - Choisir le libellé « NC » dans la colonne de droite SA N
- La SA N de la colonne de droite est nouvelle en année N
  - Choisir le libellé « NC » dans la colonne de gauche SA N-1 après avoir ajouté une ligne **(s'aider de l'indication sur la droite « SA 2016 à affecter »)**.

Le bouton « Supprimer la ligne sélectionnée » permet de supprimer une ligne de correspondance si besoin.

Règle de remplissage : toutes les SA N-1 doivent avoir une correspondance en année N (si la SA est supprimée, choisir le libellé « NC »).

Une fois la correspondance manuelle effectuée, l'établissement doit cliquer sur :

Lance les contrôles

Les contrôles réalisés sont les suivants :

|        |   |   |
|--------|---|---|
| CORR02 | ❖ | Correspondance manquante – Mettre « NC » si pas de correspondance |
|--------|---|---|

Si le champ N-1 ou N est manquant (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « NC ».

|        |   |   |
|--------|---|---|
| CORR07 | ❖ | SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non affectée(s) dans votre saisie manuelle |
|--------|---|---|

Si une SA N n'a pas été affectée à au moins une SA N-1, la SA N est en anomalie.

|        |   |  |
|--------|---|--|
| CORR08 | ❖ | SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont un avec une correspondance « Non concerné » |
|--------|---|--|

Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

S'il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N-1 et N » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

### 2.3. Réaliser la correspondance par import de fichier

L'établissement peut préparer sa correspondance à l'avance. Le format du fichier est décrit dans le document « Guide des outils de l'ENC » disponible sur le site de l'ATI H.

Ouvre l'explorateur Windows, importe le fichier et lance les contrôles.

**Les contrôles réalisés sont les suivants :**

|        |   |   |
|--------|---|---|
| CORR01 | ❖ | 2 champs attendus (Numéro ancien arbre ; Numéro nouvel arbre) |
|--------|---|---|

Si le fichier a plus de 2 « ; », le fichier est en anomalie.

|        |   |   |
|--------|---|---|
| CORR02 | ❖ | Correspondance manquante – Mettre « NC » si pas de correspondance |
|--------|---|---|

Si le champ AA ou NA est manquante (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « NC ».

|        |   |  |
|--------|---|--|
| CORR03 | ❖ | SA déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N-1 |
|--------|---|--|

Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCA nH N-1. Les SA du fichier de correspondance manquantes dans le fichier des SA N-1 de l'ATI H sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.

La valeur « NC » des SA du champ SA N-1 ne doivent pas être prise en compte dans ce test.

|        |          |  |
|--------|----------|--|
| CORR04 | ❖<br>N-1 | SA non déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA |
|--------|----------|--|

Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCAH N-1. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA N-1 de l'ATI sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.  
La valeur « NC » des SA du champ SA N-1 ne doivent pas être prise en compte dans ce test.

|        |        |  |
|--------|--------|--|
| CORR05 | ❖<br>N | SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA |
|--------|--------|--|

Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAH N. Les SA du fichier de correspondance manquantes dans les SA paramétrées dans ARCAH N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.  
La valeur « NC » des SA du champ SA N ne doivent pas être prise en compte dans ce test.

|        |        |  |
|--------|--------|--|
| CORR06 | ❖<br>N | SA non paramétrée(s) dans l'ENC N mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA |
|--------|--------|--|

Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAH N. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA paramétrées dans ARCAH N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.  
La valeur « NC » des SA du champ SA N ne doivent pas être prise en compte dans ce test.

|        |   |  |
|--------|---|--|
| CORR08 | ❖ | SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont un avec une correspondance « Non concerné » |
|--------|---|--|

Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

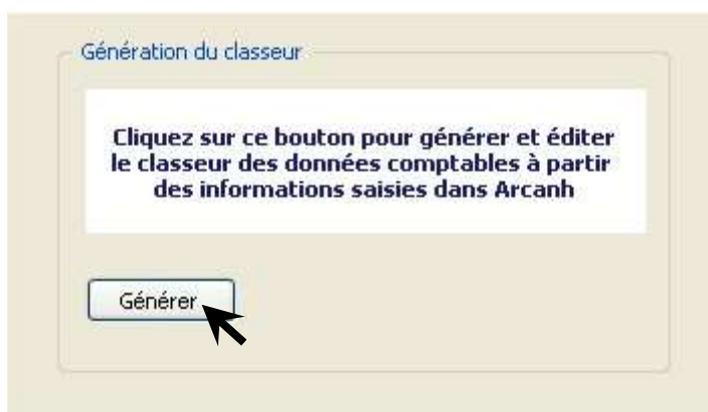
S'il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N et N-1 » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

### 3. Traitements ENC « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur

#### 3.1. La génération du classeur et les éléments généraux

##### 3.1.1. La génération du classeur

Pour générer le classeur permettant de réaliser les étapes comptables, cliquer sur **Générer le classeur** dans le menu du logiciel après avoir défini comme établissement courant (cf. § 1.1) l'établissement désiré, puis cliquer sur le bouton **Générer**.



Le classeur conforme au paramétrage peut être généré dès lors que :

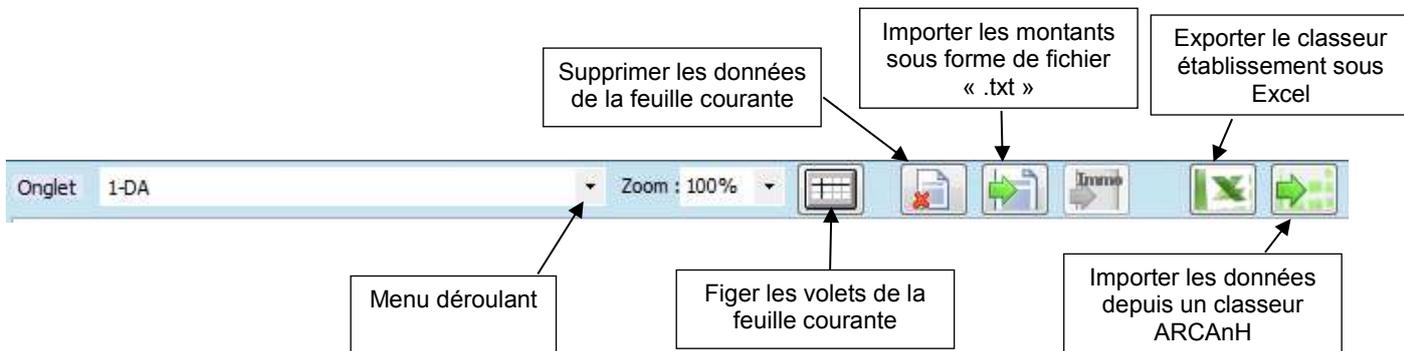
- la fenêtre d'identification a été dûment complétée ;
- au moins une SA a été identifiée ;

**Attention** : La génération du classeur peut prendre jusqu'à 5 minutes selon le nombre de sections définies.

### 3.1.2. Les éléments généraux du classeur

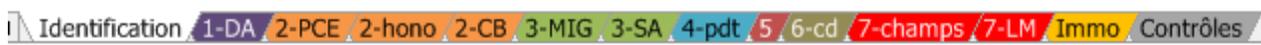
Dans la partie haute du classeur, vous retrouvez les éléments suivants :

- Un menu déroulant permettant d'accéder aux différents onglets du classeur
- Un bouton  permettant de figer les volets d'une feuille courante du classeur.
- Un bouton  permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format .txt.  
NB : l'import complète et n'efface pas les données préalablement saisies. Pour supprimer celles-ci veuillez utiliser le bouton supprimer avant l'import.
- Un bouton  permettant de supprimer les données saisies d'une feuille courante du classeur.
- Le numéro de version du classeur (qui est modifié lors de l'application d'une mise à jour)
- Les données d'identification de l'établissement (FINESS et raison sociale)
- Un bouton  permettant d'exporter le classeur courant en format EXCEL.
- Un bouton  permettant d'importer les données depuis un classeur EXCEL, qui doit présenter le même paramétrage et le même format (ie les onglets doivent avoir le même nom). L'ensemble des onglets sera importé par cette action et effacera toute la saisie précédente.
- Un bouton **Enregistrer**
- Un bouton **Quitter** permettant de refermer le classeur avec la possibilité de ne pas enregistrer les éléments saisis



La partie basse du classeur comporte les éléments suivants :

- Les différents onglets des étapes comptables



- Un curseur permettant de se déplacer au sein des onglets

De plus, tous les onglets du classeur ARCAAnH bénéficient, à droite et/ou en dessous des données, de zones de saisie libres utilisables pour expliciter certaines opérations à l'attention du superviseur.



### 3.1.3. Comment remplir le classeur ? Saisie et import

Dans les différents onglets, les informations à renseigner peuvent l'être de deux manières :

- soit en saisie manuelle directement dans le logiciel

Dans tous les onglets :

- ✓ les cellules en  (beige) représentent les zones de saisie possibles ;
- ✓ les cellules en  (gris) sont interdites à la saisie et sont donc verrouillées ;

Dans l'onglet « 3-SA » :

- ✓ les cellules en  (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;
- ✓ les cellules en  (jaune poussin) indiquent les affectations de solde préconisée;

- soit par import d'un fichier TXT



: ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé onglet par onglet. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur. **Cet import n'efface pas les cellules déjà renseignées mais écrit dans chaque cellule pointée dans le fichier d'import.**



: ce bouton permet d'exporter le classeur et ainsi travailler tous les onglets sous Excel.



: ce bouton permet de réimporter tous les onglets du classeur. **Cet import efface toutes les cellules déjà renseignées et écrit à l'identique de tous les onglets du fichier importé.**

L'ensemble des formats d'imports sont décrit dans le « [guide des outils](#) » publié sur le site de l'ATIH dans la rubrique Information sur les coûts / ENC/ Documentation.

Dans chacun des onglets, le format du fichier d'import est rappelé en haut à gauche de la feuille.

Exemple : onglet « 1-DA »

| Format du fichier d'import |                                  |   |   |
|----------------------------|----------------------------------|---|---|
| Libellé du champ           | Nature du champ                  | Où trouver l'information dans le classeur : | Descriptif                                      |
| Code ligne                 | Code des données administratives | colonne 17                                  |   |
| Code colonne               | Code SA paramétrées              | ligne 22                                    |   |
| Valeur                     |                                  | croisement des 2 infos ci-dessus            | etp => N décimal >= 0<br>autre => N entier >= 0 |

Exemple de fichier d'import (2,5 ETP de la catégorie « autre » sur la section restauration) :

etp\_aut ;9313 ;2.5

**Important** : les fichiers importés dans ARCANH doivent être au format « .txt ». Les champs doivent être séparés par un point-virgule. Le séparateur de décimales est le point.

### 3.2. Les onglets du classeur

Le classeur ARCANH est conçu de façon à dérouler les différentes phases de la méthodologie de l'ENC, expliquées dans le guide disponible sur le site de l'ATI.H.

| Onglet | Phase ENC  | Précisions   |
|--------|--|--|
| 1-DA   | Données Administratives  | => Saisie ou import des diverses données administratives (ETP, nombre de journées, nombre d'UO... par SA)  |
| 2-PCE  | Phase II : Plan Comptable de l'Etude   | => Saisie ou import du PCE à l'aide de votre Balance de sortie   |
| 2-hono | Phase II : Retraitements des honoraires  | => Saisie de l'activité libérale ou de la rémunération à l'acte concernant uniquement l'activité d'hospitalisation<br>=> Saisie des charges médicales hors comptabilité d'exploitation (uniquement ex-OQN)                             |
| 2-CB   | Phase II : Retraitements du Crédit-Bail  | => Retraitement du Crédit-bail afin de distinguer les charges de CB entre un montant correspondant aux intérêts perçus par le bailleur et un montant correspondant aux amortissements (pratiqué si l'étab. était propriétaire du bien) |
| 3-MIG  | Phase III : Affectations aux sections des activités spécifiques MCO, SSR et HAD                          | => Saisie ou import des charges liées aux activités de soins hors hospitalisation aux SA (MIG, FIR, CNR, enseignement, recherche)  |
| 3-SA   | Phase III : Affectations aux sections (hors activités spécifiques MCO, SSR et HAD)                       |  |
| 4-pdt  | Phase IV : Traitement des produits déductibles   | => Déduction des SA des produits admis en atténuation des coûts de l'étude   |
| 5      | Phase V : Déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins | => Identification des charges des sections consommées hors des activités principales de soins  |
| 6-CD   | Phase VI : Déduction des charges directement affectées aux séjours                                       |  |

|           |   |  |
|-----------|---|--|
| 7-champs  | Phase VII : Ventilation de la logistique sur les champs d'activité          |  |
| 7-LM      | Phase VII : Ventilation de la logistique médicale sur les sections de l'ENC |  |
| Immo      | répartition de l'actif immobilisé sur les SA                                |  |
| Contrôles | Permet de contrôler le classeur   |  |

### 3.2.1. Onglet « 1-DA » : les Données Administratives

L'onglet « Données Administratives » récapitule tout le paramétrage effectué dans la 1<sup>ère</sup> partie du logiciel.

Cet onglet permet de renseigner diverses données administratives (ETP, nombre de journées, nombre d'UO... par SA) en détail sur les sections.

Les définitions des différents éléments à renseigner sont données dans le guide méthodologique (dans la version mise à jour en novembre 2014 et disponible sur le site de l'ATI, il s'agit de la partie 2.1).

Exemple des ETP :

| Données                   | Codes ligne d'import | Données globales | Sections d'analyse cliniques MCO | Sections d'analyse cliniques MCO | Sections d'analyse cliniques MCO |
|---------------------------|----------------------|------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
|                           |                      |                  |                                  |                                  |                                  |
|                           |                      | donnees_globales |                                  |                                  |                                  |
| ETP moyen rémunéré annuel |                      |                  |                                  |                                  |                                  |
| Nombre d'ETP Soignants    | etp_soig             | 0                |                                  |                                  |                                  |
| Nombre d'ETP Autres       | etp_aut              | 0                |                                  |                                  |                                  |
| Nombre d'ETP Médicaux     | etp_med              | 0                |                                  |                                  |                                  |
| dont internes             | etp_med_int          | 0                |                                  |                                  |                                  |
| dont étudiants            | etp_med_etud         | 0                |                                  |                                  |                                  |
| Nombre d'ETP Total        |                      | 0                | 0                                | 0                                | 0                                |

### 3.2.2. Onglet « 2-PCE » : le plan comptable de l'étude

La liste des comptes présentée dans l'onglet du classeur propose une vision analytique des comptes de charges et produits dans l'ordre des comptes comptables et sans titre.

Depuis 2015, il est possible d'utiliser la colonne « retraitement extra-comptable » pour mieux suivre les corrections des établissements.

Ce découpage, à respecter lors de la saisie des documents de base nécessaires à l'alimentation du PCS, est destiné à permettre l'application des consignes du guide méthodologique de l'ENC. Il implique de disposer, en amont de la réalisation des étapes comptables, d'informations fiables et suffisamment précises.

La saisie des dépenses et des recettes est réalisée pour chacun des postes, selon le découpage du plan comptable présenté en annexes 2 et 3 du guide méthodologique de l'ENC.

| Titre            | Numéro de compte | Libellés des comptes   | Montant issu de la balance | Reclassement extra-comptable | Produits de la tarification hospitalière | Montant retraité (hors produits de la tarification hospitalière) |
|------------------|------------------|--|----------------------------|------------------------------|--|--|
|                  |                  |  | MONTANT                    | RETRAITE                     | MONTANT2                                 |  |
| <b>Charges :</b> |                  |  |                            |                              |  |  |
| CR2C             | 6011             | Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique  |                            |                              |  | 0  |
| CR3C             | 6012             | Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général  |                            |                              |  | 0  |
| CR2C             | 60211T           | Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS liste traceur (MCO non concerné) |                            |                              |  | 0  |
| CR2C             | 60211            | Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS                                  |                            |                              |  | 0  |
| CR2C             | 60212            | Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS   |                            |                              |  | 0  |
| CR2C             | 60213            | Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU  |                            |                              |  | 0  |
| CR2C             | 60215            | Consommations de produits sanguins labiles   |                            |                              |  | 0  |
| CR2C             | 60216T           | Consommations de fluides et gaz médicaux liste traceur   |                            |                              |  | 0  |
| CR2C             | 60216            | Consommations de fluides et gaz médicaux   |                            |                              |  | 0  |
| CR2C             | 60217T+60218T    | Consommations de d'autres produits de base, pharmaceutiques et à usage médical liste traceur   |                            |                              |  | 0  |
| CR2C             | 60217+60218      | Consommations d'autres produits de base, pharmaceutiques et à usage médical  |                            |                              |  | 0  |
| CR3C             | 6023             | Consommations d'alimentation   |                            |                              |  | 0  |

A noter que les comptes surlignés en orange correspondent aux comptes qui seront affectés automatiquement sur une/des SA prédéfinie(s) en phase 3-SA.

**Précision sur la saisie des produits :**

Tous les **produits issus de la balance** de l'établissement doivent être saisis dans la colonne « total des produits ».

La part des produits de l'activité hospitalière doit être indiquée dans la colonne « Produits de l'activité hospitalière ».

Les produits de l'activité hospitalière (comptes 73) sont automatiquement reportés dans cette colonne.

|                   |     |                                   | Total des produits | Retraitement extra-comptable | Produits de l'activité hospitalière | Montant retraité (hors produits de la tarification hospitalière) |
|-------------------|-----|-----------------------------------|--------------------|------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Produits :</b> |     |                                   |                    |                              |                                     |  |
| CR3P              | 701 | Ventes de produits finis          |                    |                              |                                     | 0  |
| CR3P              | 702 | Ventes de produits intermédiaires |                    |                              |                                     | 0  |
| CR3P              | 703 | Ventes de produits résiduels      |                    |                              |                                     | 0  |
| CR3P              | 704 | Travaux                           |                    |                              |                                     | 0  |
| CR3P              | 705 | Etudes                            |                    |                              |                                     | 0  |
| CR3P              | 706 | Prestations de services           |                    |                              |                                     | 0  |
| CR3P              | 707 | Récession de médicaments          |                    |                              |                                     | 0  |

**3.2.3. Onglet «2-hono » : retraitements des honoraires**

Cette feuille présente les retraitements du PCS tels que prévus dans le guide ENC, en distinguant les retraitements spécifiques aux établissements DAF/ex-DG et OQN/ex-OQN (intégration des éléments hors comptabilité d'exploitation), ainsi que le retraitement du crédit-bail, commun à l'ensemble des établissements participant à l'étude.

**Etablissements DAF/ ex-DG**

Il est demandé aux établissements DAF/ ex-DG de renseigner le montant des honoraires reversés aux praticiens hospitaliers à temps plein au titre de leur activité libérale en hospitalisation MCO, ainsi que la rémunération des praticiens à l'acte, sur la base du montant « base de remboursement », déduction faite des retenues et versements prélevés par l'établissement.

| <b>Intégration d'éléments hors comptabilité d'exploitation (ces éléments peuvent être dans vos comptes de tiers)</b> |                   |               |   |                  |  |
|--|-------------------|---------------|---|------------------|--|
| Ne concerne que l'activité réalisée en hospitalisation   | Code ligne import | Montant total | Montant directement affecté aux séjours | Montant résiduel | Explication - Définition   |
| Code colonne import  |                   | MNT_TOTAL     | MNT_SEJOUR                              |                  |  |
| <b>PARTIE HONORAIRES :</b>   |                   |               |   |                  |  |
| Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH)   | H_PH              |               |   | 0,00             | sous les établissements ex-DG (ou sous DAF) : Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % retenues MCO - la partie solde au séjour est faite dans le fichier 0 d'ARAMEO<br>SOIR - la partie solde au séjour est faite dans le fichier 0 d'ARAMEO |
| Activité libérale des personnels non médicaux - intervenants de RR   | H_PRR             |               |   | 0,00             | sous les établissements ex-DG (ou sous DAF) : honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % retenues MCO - la partie solde au séjour est faite dans le fichier 0 d'ARAMEO  |
| Activité libérale des médecins intervenant en HAD  | HM_HAD            |               |   |                  | sous les établissements ex-OQN (ou sous OQN) : Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement"<br>Les retenues sont déduites dans les productions PHAS ARCANH<br>HAD - la partie solde au séjour est faite dans le fichier 0 d'ARAMEO   |
| <b>Retraitement des honoraires enregistrés en comptabilité d'exploitation et non affectable aux SA</b>               |                   |               |   |                  |  |
| Ne concerne que l'activité réalisée en hospitalisation   |                   | Montant total | Montant directement affecté aux séjours | Montant résiduel | Explication - Définition   |
| <b>PARTIE HONORAIRES :</b>   |                   |               |   |                  |  |
| Activité libérale de la rémunération des praticiens à l'acte   | H_REMUN           |               |   | 0,00             | sous les établissements ex-DG (ou sous DAF) : Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % retenues MCO - la partie solde au séjour est faite dans le fichier 0 d'ARAMEO  |

En colonne **1** doit être saisi le montant total des honoraires pour l'année N. L'établissement renseigne le montant des honoraires effectivement suivis au séjour en colonne **2**. Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires de l'activité libérale des PH en Phase III dans l'onglet « 3-SA »**.

### Etablissements OQN / ex-OQN

Le total « base de remboursement » des honoraires des professionnels libéraux par discipline est saisi dans la cellule correspondante, à partir des informations relevées dans la partie basse du bordereau de facturation.

#### Intégration d'éléments hors comptabilité d'exploitation (ces éléments peuvent être dans vos comptes de tiers)

| Ne concerne que l'activité réalisée en hospitalisation                 | Code ligne import | Montant total | Montant directement affecté aux séjours | Montant résiduel | Explication - Définition   |
|--|-------------------|---------------|---|------------------|--|
| Code colonne import  |                   | MNT_TOTAL     | MNT_SEJOUR                              |                  |  |
| <b>PARTIE HONORAIRES :</b>   |                   |               |   |                  |  |
| Activité libérale des praticiens en imagerie médicale                  | HM_IM             |               |   |                  | pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN)<br>Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement"<br>Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAH<br>MCO : le montant total est identique au montant suivi au séjour puisque ceux-ci sont récupérés automatiquement des RSF |
| Activité libérale des praticiens en laboratoires d'anatomie pathologie | HM_B_ANAPATH      |               |   |                  |  |
| Activité libérale des praticiens en autres laboratoires                | HM_B_AUTRES       |               |   |                  |  |
| Activité libérale des praticiens en anesthésie                         | HM_ANEST          |               |   |                  |  |
| Activité libérale des praticiens en obstétrique                        | HM_OBS            |               |   |                  |  |
| Activité libérale des praticiens en chirurgie                          | HM_CHIR           |               |   |                  |  |
| Activité libérale des praticiens en autres actes médicaux              | HM_AUTRES         |               |   |                  |  |
| Activité libérale de personnels soignants                              | H_SOIGNANT        |               |   |                  |  |
| Autre activité libérale  | H_AUTRES          |               |   |                  |  |
| Activité libérale des médecins intervenant en SSR                      | HM_SSR            |               |   |                  |  |
| Activité libérale des personnels non médicaux - intervenants de RH     | HA_SSR            |               |   |                  | pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN)<br>Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement"<br>Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAH<br>SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 7 d'ARAMIS  |
| Activité libérale des praticiens en imagerie                           | HM_I              |               |   |                  |  |
| Activité libérale des praticiens en laboratoires                       | HM_B              |               |   |                  |  |
| Activité libérale des praticiens en autres médico-technique            | HMT_AUTRES        |               |   |                  |  |
| Activité libérale des médecins intervenant en HAD                      | HM_HAD            |               |   |                  | pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN)<br>Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement"<br>Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAH<br>HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4a d'ARAMIS   |

A partir des montants inscrits dans la partie centrale du bordereau de facturation, les établissements OQN/ ex-OQN alimentent le total des dépenses par types de consommables médicaux comptabilisés en compte de tiers.

| <b>PARTIE PRODUITS MEDICAUX :</b>  |                  |  |  |      |   |
|--|------------------|--|--|------|---|
| Spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation     | SP_FES_TIERS     |  |  | 0,00 | pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN)<br>MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS |
| Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus des prestations d'hospitalisation | SP_NON_FES_TIERS |  |  | 0,00 | SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 5 et 6 d'ARAMIS  |
| DMI facturables en sus des prestations d'hospitalisation                             | DMI_FES_TIERS    |  |  | 0,00 |   |
| Autres dispositifs médicaux  | AUTRES_DM_TIERS  |  |  | 0,00 | HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4 d'ARAMIS   |
| Consommables médicaux et autres charges médicales                                    | CM_TIERS         |  |  | 0,00 |   |

### 3.2.4. Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail

Il est demandé aux établissements de retraiter les charges liées au crédit-bail de façon à distinguer le montant correspondant aux intérêts du montant correspondant aux amortissements.

| Code import import | Nature du bien                               | Désignation du bien | Valeur d'origine | Dotations théoriques aux amortissements |                             |                       |                    | Valeur nette théorique | Redevances de l'exercice |                    |
|--------------------|--|---------------------|------------------|---|-----------------------------|-----------------------|--------------------|------------------------|--------------------------|--------------------|
|                    |  |                     |                  | Taux d'amortissement de l'exercice      | Dotations de l'exercice (a) | Dotations antérieures | Dotations cumulées |                        | Totales (b)              | Intérêts (b) - (a) |
|                    | NATURE BIEN                                  | DESIGN BIEN         | VAL ORIG         | TAUX AMORT                              |                             | DOT ANTER             |                    |                        | REDEV EXERCICE           |                    |
| CB_LIGNE1          | Crédit bail mobilier : Matériel informatique | PC                  | 1 000            | 20%                                     | 200                         | 500                   | 700                | 300                    | 250                      | 50                 |
| CB_LIGNE2          |  |                     |                  |   | 0                           | 0                     | 0                  | 0                      | 0                        | 0                  |
| CB_LIGNE3          |  |                     |                  |   | 0                           | 0                     | 0                  | 0                      | 0                        | 0                  |
| CB_LIGNE4          |  |                     |                  |   | 0                           | 0                     | 0                  | 0                      | 0                        | 0                  |
| CB_LIGNE5          |  |                     |                  |   | 0                           | 0                     | 0                  | 0                      | 0                        | 0                  |
| CB_LIGNE6          |  |                     |                  |   | 0                           | 0                     | 0                  | 0                      | 0                        | 0                  |

En **1** doit être indiquée la nature du bien à partir du menu déroulant (en cas de saisie manuelle), ceci en cohérence avec les comptes de redevances de crédit-bail saisis dans le comptable de l'étude.

Une désignation plus précise du bien (type de matériel etc.) est possible en **2**

Dans la colonne **3** est renseignée la valeur d'origine du bien et dans la colonne **4** le taux d'amortissement retenu.

La part calculée d'amortissements théoriques est automatiquement calculée en **5**.

Dans le cas où le bien relevant du crédit-bail a déjà fait l'objet de dotations antérieures, il s'agit de saisir le montant de ces dotations en **6**. Le total des dotations se calcule automatiquement en **7**, de même que la valeur nette théorique en **8**.

En **9** la saisie des charges de redevance de crédit-bail est réalisée.

La part calculée d'intérêts se fait automatiquement en **10**.

Ainsi les redevances de crédit-bail sont retraitées en :

- une quote-part d'amortissement (5) qui devra être ventilée sur les sections d'analyse en phase III (onglets 3-MIG et 3-SA)
- une quote-part d'intérêts financiers qui sera automatiquement affectée Structure – financier lors de la phase III (onglet 3-SA)

Le tableau Synthèse des retraitements de crédit-bail en bas de page permet de vérifier la cohérence entre les données du retraitement et les montants de redevance saisis dans le plan comptable

| Synthèse des retraitements de crédit bail :  |                      |               |  |   |     | Contrôle |
|--|----------------------|---------------|--|---|-----|----------|
|  | Montant saisi au PCS | dont intérêts | dont intérêts de radiothérapie ou balnéothérapie | dont dotations théorique aux amortissements |     |          |
| Crédit bail mobilier : Matériel informatique | 61221                | 250           | 50   |   | 200 | OK       |

La colonne *Contrôle* permet de vérifier que les montants saisis dans le plan comptable pour les redevances de crédit-bail ont été correctement ventilés entre les charges d'intérêts et les dotations aux amortissements, dans ce cas le contrôle *OK* s'affiche.

Dans le cas contraire, un montant à ventiler (pouvant présenter un solde positif ou négatif) apparaît dans la colonne *Contrôle*.

| Synthèse des retraitements de crédit bail :  |                      |               |  |   |     | Contrôle |
|--|----------------------|---------------|--|---|-----|----------|
|  | Montant saisi au PCS | dont intérêts | dont intérêts de radiothérapie ou balnéothérapie | dont dotations théorique aux amortissements |     |          |
| Crédit bail mobilier : Matériel informatique | 61221                | 0             | 50   |   | 200 | -250     |

### 3.2.5. Onglet «3-MIG » : affectations aux sections des activités spécifiques MCO et HAD

L'affectation des charges et recettes se fait en deux temps : dans un premier temps une affectation des charges et produits relative aux MIG (dans le cas où l'établissement a paramétré au moins une MIG), puis, dans un second temps, une affectation sur l'ensemble des SA.

L'ensemble des charges et produits affectables aux activités liées aux MIG et FIQCS est ventilé sur cet onglet.

Pour cela, les établissements DAF/ ex-DG pourront s'appuyer sur les montants déclarés (ou en passe de l'être) dans ICARE, les établissements OQN/ ex-OQN devant, eux, procéder à une affectation analytique des charges et produits liés aux MIG.

Il convient de ne pas caler strictement les charges sur les produits perçus. Il s'agit de deux problématiques différentes. Les charges devant refléter le véritable coût (ou surcoût) qui peut être plus important ou moindre par rapport aux produits perçus.

### 3.2.6. Onglet « 3-SA » : affectations aux sections (hors activités spécifiques MCO et HAD)

Une fois les charges et recettes relevant des MIG et FIQCS affectées, le même exercice est effectué sur les sections.

Le total saisi dans le PCE est repris en **1**.

Le montant total affecté lors de la phase III est repris en **2**.

L'écart en **3** est calculé entre le montant total du PCE et le montant affecté en phase III.

Si cet écart est différent de 0, il reste des montants à affecter lors de cette phase.

| Numéro de compte<br>(Codes d'import)  | Intitulés   | Rappel : Total<br>montants PCE +<br>honoraires (A) | Montant total Phase<br>III tous champs (B) | ECART<br>(A) - (B)<br>doit être nul | MIG | Sections d'analyse<br>cliniques MCO | Sections d'analyse<br>cliniques MCO |
|---|---|--|--|-------------------------------------|-----|-------------------------------------|-------------------------------------|
|   |   | 1  | 2  | 3                                   |     |                                     |                                     |
|   |   | TOT_PCE  | TOT_phase3                                 |                                     | TMI |                                     |                                     |
| <b>Charges :</b>  |   |  |  |                                     |     |                                     |                                     |
| <b>60 Achats</b>  |   |  |  |                                     |     |                                     |                                     |
| <b>601 +/- 6031 Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures :</b> |   |  |  |                                     |     |                                     |                                     |
| 6011  | Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique | 0,0  | 0,0  | 0,0                                 | 0   |                                     |                                     |
| 6012  | Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général       | 0,0  | 0,0  | 0,0                                 | 0   |                                     |                                     |
| <b>602 +/- 6032 Consommations d'achats stockés : autres approvisionnements</b>            |   |  |  |                                     |     |                                     |                                     |

Rappel : dans l'onglet « 3-SA » :

- ✓ les cellules en      (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;
- ✓ les cellules en      (jaune poussin) indiquent les affectations de solde préconisée.

### 3.2.7. Onglet « 4-PDT » : traitement des produits déductibles

Les montants des produits à déduire ainsi que des RRR obtenus sont automatiquement ventilés sur chacune des sections idoines à partir des données comptables saisies lors de la Phase III, en **1**.

Le total des produits à déduire par section pour chacun des grands postes de charges apparaît en **2**.

A ce stade, les comptes de charges du PCE ont été regroupés sous de grands intitulés de postes de charges, apparaissant en **3** (cf. guide méthodologique ENC « 2.4 ÉTAPE INTERMÉDIAIRE : le regroupement des comptes en postes de charges »)

L'établissement renseigne donc le montant des produits par poste de charge en **4**, afin d'aboutir aux coûts nets calculés automatiquement en **5**.

L'objectif est d'arriver à un « Ecart (A)-(B)» nul en **6**.

| Postes de charges<br>(codes d'import) | Intitulés des postes de charges                       | Montant total<br>phase IV | MIG      | Sections<br>d'analyse<br>cliniques MCO |
|---------------------------------------|---|---------------------------|----------|--|
|                                       |   |                           | TMIG     |  |
| <b>Rappel onglet<br/>3-SA</b>         | Produits à déduire des charges brutes des sections    | 100                       | 0        | 100                                    |
|                                       | RRR obtenus à déduire des charges brutes des sections | 0                         | 0        | 0                                      |
|                                       | <b>Total à déduire (A)</b>                            | <b>100</b>                | <b>0</b> | <b>100</b>                             |
|                                       | <b>TOTAL des produits déduits en phase IV (B)</b>     | <b>100</b>                | <b>0</b> | <b>100</b>                             |
|                                       | <b>ECART : (A) - (B)</b>                              | <b>0</b>                  | <b>0</b> | <b>0</b>                               |
| <b>3</b>                              | Personnel soignant                                    | 1 000,0                   |          | 1 000                                  |
|                                       | Produits déduits                                      | 100,0                     |          | 100                                    |
|                                       | <b>Personnel soignant (net)</b>                       | <b>900,0</b>              |          | <b>900</b>                             |

Les coûts nets de chacune des sections sont alors obtenus en bas de feuille en **7** :

|  |                   |                |                  |
|--|-------------------|----------------|------------------|
| <b>Total des charges brutes des sections</b> | <b>70 067 065</b> | <b>103 500</b> | <b>5 010 229</b> |
| <b>Total des produits déduits</b>            | <b>1 532 410</b>  | <b>0</b>       | <b>38 617</b>    |
| <b>Total des charges nettes des sections</b> | <b>68 534 656</b> | <b>103 500</b> | <b>4 971 612</b> |

En bas de page, les contrôles suivants doivent afficher « OK » :

| Contrôles  |    | 0  | 0  | 0  |
|--|----|----|----|----|
| Le montant déduit n'est pas supérieur au montant à déduire |    | OK | OK | OK |
| L'ensemble des produits est déduit                         |    | OK | OK | OK |
| Test soldes négatifs                                       | OK |    |    |    |
| Test produits déductibles restant à déduire                | OK |    |    |    |



### 3.2.9. Onglet « 6 » : déduction des charges directement affectées aux séjours

Au cours de cette phase sont déduites les charges directement affectées à des séjours / séquences et préalablement affectées sur les SA.

Le champ des charges concernées est différent selon que l'établissement s'est identifié comme DAF/ ex-DG ou OQN/ ex-OQN.

| Postes de charges<br>(codes d'import) | Intitulés des postes de charges  | Montant total Phase<br>VI | Sections<br>d'analyse<br>cliniques MCO    | Sections<br>d'analyse<br>cliniques MCO                                 | Sections<br>d'analyse<br>cliniques SSR  | HAD  |
|---------------------------------------|--|---------------------------|---|--|---|--|
|                                       |  |                           | Réanimation<br>pédiatrique<br><br>9333122 | Réanimation<br>polyvalente<br>(médecine et<br>chirurgie)<br><br>933314 | Affections de<br>l'appareil<br>locomoteur<br>adolescents<br>(entre 6 et 17<br>ans)/<br>hospitalisation<br>complète (7<br>jours sur 7)<br><br>93451122 | Charges au<br>domicile du<br>patient<br><br>93531012 |
| SP T                                  | Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus, liste traceurs (net)                 | -                         |   |  |   |  |
|                                       | Charges directes déduites  | -                         |   |  |   |  |
|                                       | <b>Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus, liste traceurs (net résiduel)</b> | -                         |   |  |   |  |
| SP                                    | Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus (net)                                 | -                         | 1   | 1  | 1   | 1  |
|                                       | Charges directes déduites  | -                         |   |  |   |  |
|                                       | <b>Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus (net résiduel)</b>                 | -                         |   |  |   |  |
| SP FES                                | Spécialités pharmaceutiques facturables en sus (net)                                     | -                         |   |  |   |  |
|                                       | Charges directes déduites  | -                         |   |  |   |  |
|                                       | <b>Spécialités pharmaceutiques facturables en sus (net résiduel)</b>                     | -                         |   |  |   |  |
| SP ATU                                | Spécialités pharmaceutiques sous ATU (net)   | -                         |   |  |   |  |
|                                       | Charges directes déduites  | -                         |   |  |   |  |
|                                       | <b>Spécialités pharmaceutiques sous ATU (net résiduel)</b>                               | -                         |   |  |   |  |
| PSL                                   | Produits sanguins labiles (net)  | -                         |   |  |   |  |
|                                       | Charges directes déduites  | -                         |   |  |   |  |
|                                       | <b>Produits sanguins labiles (net résiduel)</b>  | -                         |   |  |   |  |
| DMI                                   | Dispositifs médicaux implantables non facturables en sus (net)                           | -                         |   |  |   |  |
|                                       | Charges directes déduites  | -                         |   |  |   |  |
|                                       | <b>Dispositifs médicaux implantables non facturables en sus (net résiduel)</b>           | -                         |   |  |   |  |
| DMI FES                               | Dispositifs médicaux implantables facturables en sus (net)                               | -                         |   |  |   |  |
|                                       | Charges directes déduites  | -                         |   |  |   |  |
|                                       | <b>Dispositifs médicaux implantables facturables en sus (net résiduel)</b>               | -                         |   |  |   |  |

L'établissement doit renseigner sur chaque SA, pour chaque type de charge, le montant des dépenses affectées aux séjours sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année d'étude, en ①. Pour le fonctionnement de cette phase, se référer au guide méthodologique ENC.

### 3.2.10. Onglet « 7- champs » : ventilation de la logistique sur les champs d'activité

Dans cet onglet, toutes les sections de logistique médicale définies dans le module de paramétrage sont reprises en ligne, ainsi que les sections de LGG et de Structure.

L'objectif est de minorer les enveloppes de logistique des dépenses imputables aux champs d'activité hors ENC.

Les 2 clés suivantes sont calculées automatiquement en bas des 2 onglets phase VII à partir des phases précédentes et peuvent être récupérées par un «copier/coller»:

- Les euros de charges médicales gérées par la pharmacie,
- Les euros de charges brutes.

Toutes les autres clés de ventilation sont à renseigner par l'établissement.

Une fois les clés de ventilation remplies, le logiciel calcule automatiquement les montants ventilés sur les champs d'activité.

| Phase               | Section                                      | Nombre de section (code d'impact) | RAPPEL Montants à affecter de la Phase V (A) | TOTAL de la Phase VI des Log par Champ (B) | EDART (A)-(B) | Nature de la clé de ventilation  | Clés de ventilation par champs d'activités |  |   |          |               |               |    |  |  |  |
|---------------------|--|-----------------------------------|--|--|---------------|--|--|--|---|----------|---------------|---------------|----|--|--|--|
|                     |  |                                   |  |  |               |  | ENC_ENC                                    | ENC_ENC + AMBT Mater + 50% (encadré 1) - 50% de la partie AMBT | ENC_ENC + 50% (encadré 2) - 50% de la partie AMBT | AMBT_ENC | AMBT          | AMBT hors ENC | MD | Calculations et autres dépenses dans champs médicaux | Autres (encadré 3) - 50% de la partie AMBT |  |
| Code d'impact       |  |                                   |  |  |               | ENC_ENC  | ENC_ENC + AMBT Mater + 50%                 | ENC_ENC + 50%  | AMBT_ENC  | AMBT     | AMBT hors ENC | MD            | OR | MDL_B  |  |  |
| Logistique médicale | Pharmacie                                    | 1013                              |  | 0  |               | Facture de réapprovisionnement   |  |  |   |          |               |               |    |  |  |  |
|                     | Pharmacie                                    | 1014                              |  | 0  |               | Facture de réapprovisionnement   |  |  |   |          |               |               |    |  |  |  |
|                     | Services pharmaceutiques à caractère général | 1011                              |  | 0  |               | Facture de réapprovisionnement   |  |  |   |          |               |               |    |  |  |  |
|                     | Services pharmaceutiques à caractère spécial | 1012                              |  | 0  |               | Facture  |  |  |   |          |               |               |    |  |  |  |
|                     | Service de pharmacie                         | 1015                              |  | 0  |               | Facture de réapprovisionnement   |  |  |   |          |               |               |    |  |  |  |
|                     | Service de pharmacie                         | 1016                              |  | 0  |               | Facture de réapprovisionnement de produits des services de soins et des services médicaux vétérinaires |  |  |   |          |               |               |    |  |  |  |
|                     | Service de pharmacie                         | 1017                              |  | 0  |               | Facture de réapprovisionnement de produits des services de soins et des services médicaux vétérinaires |  |  |   |          |               |               |    |  |  |  |

Le contrôle suivant est effectué en bas de page et doit afficher « OK » !

|  |    |
|--|----|
| Contrôle : Il y a des couts en Phase IV mais pas de clés de ventilation dans cette Phase | OK |
|--|----|

### 3.2.11. Onglet « 7 – LM » : ventilation de la logistique médicale sur les sections de l'ENC

Cet onglet permet la ventilation des dépenses de logistique médicale sur les SA.

Comme pour la phase précédente, les euros de charges médicales gérées par la pharmacie sont automatiquement calculés en bas de l'onglet. Ces montants peuvent être utilisés par les établissements comme clé de répartition.

Une fois les clés de ventilation remplies, le logiciel calcule automatiquement les montants ventilés sur les SA.

| Fonctions           | Sections                           | Numéro de section (code d'import) | Nature de la clé de ventilation | Rappel Montants et UO à affecter de la Phase VII Clés LOG par champ (A) | Total de la Phase VII Clés LM par SA (B) | Ecart (A) - (B) | Sections d'analyse cliniques MCO | Sections d'analyse cliniques MCO                |
|---------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|---|--|-----------------|----------------------------------|---|
|                     |                                    |                                   |                                 |   |  |                 | Réservation pédiatrique          | Réservation polyvalente (médecine et chirurgie) |
|                     | Code import                        |                                   | Nature clé                      | 0,00  | 0,00                                     | 0,00            |                                  |   |
| Logistique médicale | Pharmacie                          | 9301                              | Montants ventilés               | 0,00  | 0,00                                     | 0,00            | 0                                | 0   |
|                     | Débitaire                          | 9302                              | Montants ventilés               | 0,00  | 0,00                                     | 0,00            | 0                                | 0   |
|                     | Géné biomédical                    | 9304                              | Montants ventilés               | 0,00  | 0,00                                     | 0,00            | 0                                | 0   |
|                     | Hygiène hospitalière et vigilances | 9305                              | Montants ventilés               | 0,00  | 0,00                                     | 0,00            | 0                                | 0   |
|                     | Autre logistique médicale          | 9399                              | Montants ventilés               | 0,00  | 0,00                                     | 0,00            | 0                                | 0   |

### 3.2.12. Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA

L'objectif de cette phase est de fiabiliser les dotations aux amortissements déclarées en phase III.

Les sections d'analyses sont celles utilisées en PHASE III à l'exception des MIG d'une part et des activités hors ENC d'autre part qui ne sont pas détaillées dans cette phase.

Les règles d'imputation des immobilisations aux sections d'analyse doivent répondre aux mêmes exigences que celles des charges en phase III.

Cette phase reprend le tableau de variation des immobilisations de l'établissement en le détaillant par section :

- Tableau T0 – Type et durée d'amortissements : permet de renseigner le type d'amortissement pratiqué par catégorie ainsi que les durées minimales et maximales.
- Tableau T1 - Actif brut au 31/12/N : saisie de la valeur brute des immobilisations réparties par section.
- Tableau T2 - Amortissements cumulés au début de l'exercice 01/01/N : ce tableau doit être saisi pour la première campagne. Les informations des années précédentes pourront être reprises pour les années suivantes.
- Tableau T3 - Diminution d'amortissements de l'exercice (flux N) : saisie des reprises sur amortissement pratiquées lors de l'exercice (principalement dans le cadre de mises au rebut ou de cessions d'immobilisations).
- Tableau T4 - Dotations aux amortissements de l'exercice (flux N) : ce tableau sera automatiquement alimenté par les dotations aux amortissements saisies en Phase III.
- Tableau T5 - Actif Net au 31/12/N : l'actif net sera automatiquement calculé à partir des informations saisies précédemment soit : Actif brut au 31/12/N – amortissements déjà pratiqués au 01/01/N + flux de l'année des diminutions d'amortissement de l'exercice – flux de l'année des dotations aux amortissements de l'exercice = actif net 31/12/N [T5=T1-T2+T3-T4].

### 3.2.13. Onglet « Contrôles »

Cet onglet ne nécessite aucune saisie de donnée. Il a pour objectif de permettre d'effectuer les premiers contrôles de cohérence avant l'envoi sur la plateforme et la consultation des tableaux de contrôle.

Un tableau reprenant les différents contrôles de cohérence évoqués précédemment permet de s'assurer rapidement de la validité de ces éléments.

**Tous les contrôles doivent être OK avant l'envoi sur la plateforme.**

| Nom du contrôle  | Descriptif du contrôle  | Résultat du contrôle |
|--|---|----------------------|
| <b>Données administratives</b>   |   |                      |
| DA : C1  | Etbts ayant des SAC MCO : contrôles sur les données de capacités  | OK                   |
| DA : C2  | Etbts ayant des SAC MCO : contrôles sur les données des ETP   | OK                   |
| DA : C3  | Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données de capacités   | OK                   |
| DA : C4  | Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données des ETP  | OK                   |
| DA : C5  | Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données des UO de SSR  | OK                   |
| DA : C6  | Etbts ayant des SA HAD : contrôles sur les données des ETP  | A vérifier           |
| DA : C7  | Etbts ayant des SA HAD : contrôles sur les données des intervenants   | OK                   |
| DA : C8  | Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des ETP  | OK                   |
| DA : C9MCO   | Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des UO   | OK                   |
| DA : C9SSR   | Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des UO   | OK                   |
| DA : C9HAD   | Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des UO   | OK                   |
| DA : C10   | Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des ICR  | OK                   |
| DA : C11   | Contrôles sur la LGG : données des ETP  | OK                   |
| DA : C12   | Contrôles sur la LM : données des ETP   | OK                   |
| DA : C13   | Contrôles sur la colonne Autres activités : données des ETP   | OK                   |
| <b>Données administratives : contrôles sur les surfaces (facultatif)</b> |   |                      |
| DA : C15   | Etbts ayant des SAC MCO : contrôles sur les données des surfaces (facultatif)   | OK                   |
| DA : C16   | Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données des surfaces (facultatif)  | OK                   |
| DA : C17   | Etbts ayant des SA HAD : contrôles sur les données des surfaces (facultatif)  | OK                   |
| DA : C18   | Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des surfaces (facultatif sauf ENC SSR)   | OK                   |
| DA : C19   | Contrôles sur la LGG : données des surfaces (facultatif)  | A vérifier           |
| DA : C20   | Contrôles sur la LM : données des surfaces (facultatif)   | A vérifier           |
| DA : C21   | Contrôles sur la colonne Autres activités : données des surfaces (facultatif)   | A vérifier           |
| <b>2-PCE</b>   |   |                      |
| 2-PCE : C1   | L'onglet n'est pas rempli   | Phase à compléter    |
| 2-PCE : C2   | Aucun montant n'est mis dans les comptes 60   | A CORRIGER           |
| 2-PCE : C3   | Aucun montant n'est mis dans les comptes 61   | A CORRIGER           |
| 2-PCE : C4   | Aucun montant n'est mis dans les comptes 635 et 637   | A CORRIGER           |
| 2-PCE : C5   | Aucun montant n'est mis dans les comptes de charges de personnel (63 et 64)   | A CORRIGER           |
| <b>2-CB</b>  |   |                      |
| 2-CB : C1  | Il y a des montants dans les comptes 612 du PCE mais le tableau du crédit bail n'est pas rempli   | OK                   |
| 2-CB : C2  | Le tableau du crédit bail montre des anomalies  | OK                   |
| <b>3-MIG</b>   |   |                      |
| 3-MIG : C1   | Il y a des montants négatifs dans cette phase   | OK                   |
| <b>3-SA</b>  |   |                      |
| 3-SA : C1  | L'onglet n'est pas rempli en totalité : il reste des lignes sans remplissage  | OK                   |
| 3-SA : C2  | Il reste ou il y a trop de montants à affecter dans cette Phase.<br>NB : Cela peut également provenir d'un problème d'affectation dans la Phase III MIG | OK                   |
| 3-SA : C3  | Il y a des montants négatifs dans cette phase en comptes de charges   | OK                   |
| 3-SA : C4  | Il y a des montants négatifs dans cette phase en comptes de produits  | OK                   |
| <b>4-pdt</b>   |   |                      |
| 4-pdt : C1   | L'onglet n'est pas rempli   | OK                   |
| 4-pdt : C2   | Il reste des montants à affecter dans cette Phase.  | OK                   |
| 4-pdt : C3   | Il y a des soldes négatifs dans cette phase   | OK                   |
| <b>5</b>   |   |                      |
| 5 : C1   | L'onglet n'est pas rempli<br>NB : il se peut que certains étbts répartissent les charges directement en Phase III et pas en Phase V.                    | A vérifier           |
| 5 : C2   | Il y a des soldes négatifs dans cette phase   | OK                   |
| <b>6-cd</b>  |   |                      |
| 6-cd : C1  | L'onglet n'est pas rempli<br>NB : dans de rares cas, il est possible qu'il n'y ait pas de charges suivies au séjour (cas rares d'établissements SSR)    | Phase à compléter    |
| 6-cd : C2  | Il y a des soldes négatifs dans cette phase<br>NB : Apporter une correction ou une justification obligatoire  | OK                   |
| <b>7-champs</b>  |   |                      |
| 7-champs : C1  | L'onglet n'est pas rempli   | Phase à compléter    |
| 7-champs : C2  | Certaines sections de LM, LGG et/ou structure ont des couts en Phase IV et pas de clés de ventilations dans cette Phase                                 | OK                   |
| 7-champs : C3  | Certaines activités ont des couts mais il n'y a pas de clés de ventilation sur ces activités pour affecter de la LM et/ou de la LGG                     | OK                   |
| <b>7-LM</b>  |   |                      |
| 7-LM : C1  | L'onglet n'est pas rempli   | Phase à compléter    |
| 7-LM : C2  | La somme des clés de ventilation ne correspond pas à la clé de ventilation indiquée en Phase VII Clés log par champ                                     | OK                   |
| <b>Immo</b>  |   |                      |
| Immo : C1  | L'onglet n'est pas rempli   | Phase à compléter    |
| Immo : C2  | L'actif net comprend des valeurs négatives  | OK                   |

#### 4. Traitements ENC : export vers ARAMIS

La fenêtre « Export pour ARAMIS » se présente ainsi :



Le bouton **Exporter** permet de générer le fichier qui devra être importé dans ARAMIS pour permettre son paramétrage. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur peut sélectionner le répertoire où le fichier sera stocké. Ensuite, le fichier SA\_ARCANH\_FINESS\_ANNEE.ZIP est généré suivi d'un message de confirmation.

Il peut être ensuite importé en l'état dans ARAMIS. Il contient les données d'identification de l'établissement, l'ensemble des SA paramétrées dans ARCANH ainsi que la date et l'heure de génération du fichier.

**Remarque** : si vous ne parvenez pas à accéder au répertoire indiqué, assurez-vous que vos paramètres permettent d'afficher les fichiers et dossiers cachés (dans la fenêtre de l'explorateur, dans Outils/Options d'affichage/Affichage, dans la rubrique "Fichiers et dossiers cachés" choisir "Afficher les fichiers et dossiers cachés") avant de régénérer le fichier.

## 5. Traitements ENC : envoi de l'ENC vers la plateforme

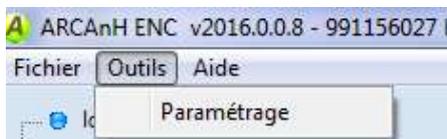
Le traitement permet de générer les fichiers à transmettre vers la plateforme e-ENC.



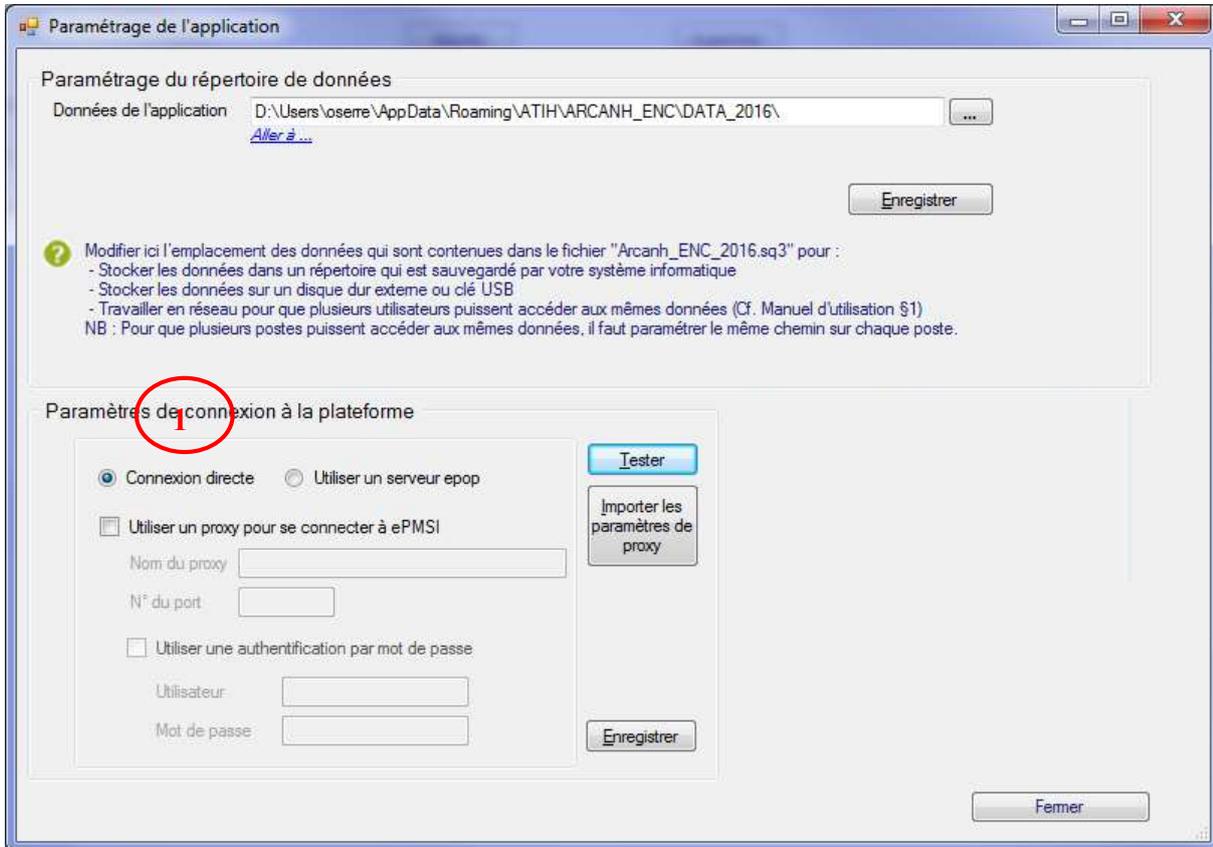
### 5.1. Paramétrage de la connexion à la plateforme

Le paramétrage de la connexion à la plateforme peut être effectué :

- en cliquant sur le lien « paramétrage de connexion à la plateforme »
- par le menu Outils/paramétrages



La connexion directe doit être utilisée en priorité.



Si la connexion directe n'est pas possible car le poste ne peut être connecté à la plateforme directement, utiliser un serveur e-pop. Cf. notice d'utilisation e-pop téléchargeable sur le site de l'ATIH. **(Solution 2)**

**Paramétrage de l'application**

**Paramétrage du répertoire de données**

Données de l'application : D:\Users\oserre\AppData\Roaming\ATIH\ARCANH\_ENC\DATA\_2016\ ...

[Aller à ...](#)

Enregistrer

Modifier ici l'emplacement des données qui sont contenues dans le fichier "Arcanh\_ENC\_2016.sq3" pour :

- Stocker les données dans un répertoire qui est sauvegardé par votre système informatique
- Stocker les données sur un disque dur externe ou clé USB
- Travailler en réseau pour que plusieurs utilisateurs puissent accéder aux mêmes données (Cf. Manuel d'utilisation S1)

NB : Pour que plusieurs postes puissent accéder aux mêmes données, il faut paramétrer le même chemin sur chaque poste.

**Paramètres de connexion à la plateforme**

Connexion directe  Utiliser un serveur epop **2**

Utiliser un proxy pour se connecter à ePMSI

Nom du proxy :

N° du port :

Utiliser une authentification par mot de passe

Utilisateur :

Mot de passe :

Tester

Importer les paramètres de proxy

Enregistrer

Fermer

## 5.2. Envoi du panier vers la plateforme

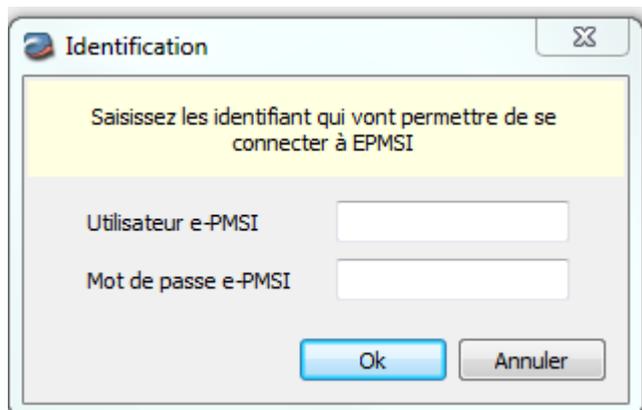
Deux possibilités :

**Transmettre**

: Transmission du panier sur la plateforme

Pour transmettre les données directement sur la plateforme (pour in fine, accéder à vos tableaux de contrôle), cliquez sur Transmettre.

L'établissement doit alors s'identifier sur la plateforme pour y envoyer son panier et commander les traitements.



**Attention : si vous effectuez plusieurs ENC, il faudra renseigner autant de fois l'identification et le mot de passe que de champs traités**

**L'ordre des transmissions est le suivant : MCO puis SSR puis HAD.**

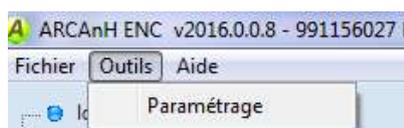
**(Exemple : si vous faites l'ENC MCO, l'ENC SSR et l'ENC HAD, on vous demandera la première fois l'identifiant MCO puis la deuxième fois l'identifiant SSR puis la troisième fois l'identifiant HAD).**

**Exporter**

: Permet de constituer une archive destinée à être déposée sur la plateforme. Cette fonctionnalité est utile pour les postes n'ayant pas d'accès directs à Internet. Pour déposer le dossier créé sur la plateforme e-ENC, merci de vous référer au guide des outils partie « Plateforme »

## 6. Outils, problèmes connus et support

### 6.1. Outil : paramétrage du répertoire de données



Cette option permet à l'utilisateur de paramétrer le répertoire dans lequel il souhaite partager ses données, il peut ainsi copier ses données locales dans un répertoire sur un lecteur réseau et permettre à un autre utilisateur d'y accéder.

Par défaut, les données de l'application sont initialisées dans le profil utilisateur Windows (ApplicationData). Selon les versions de Windows, il se situe sous :

- Windows XP : « C:\Documents and Settings\[VOTRE\_COMPTE]\Application Data\ATIH\ARCANH\_MCO\[Année]\ »
- Windows Vista et Windows 7 : « C:\Users\[VOTRE\_COMPTE]\AppData\Roaming\ARCANH\_MCO\[Année] »

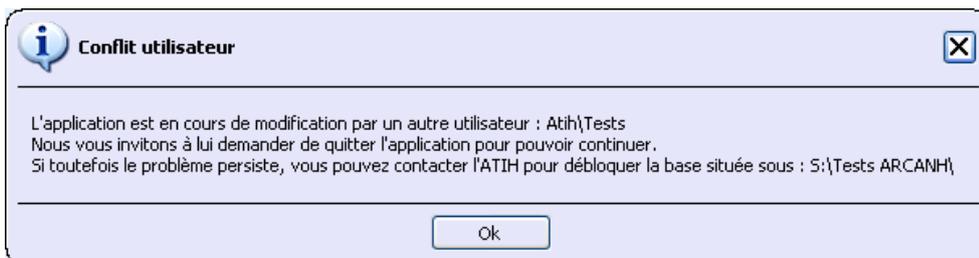
L'utilisateur A modifie le chemin du répertoire des données (exemple de répertoire en réseau S:\Tests ARCANH) et clique sur le bouton Enregistrer, les données initiales sont alors copiées. Le message suivant s'affiche :



**Attention** : L'accès au dossier n'est permis qu'à un seul utilisateur à la fois.

**1<sup>er</sup> cas** : L'utilisateur A quitte l'application. L'utilisateur B démarre à son tour l'application sur son poste de travail et modifie le paramétrage pour accéder au répertoire défini par l'utilisateur A (exemple du répertoire en réseau S:\Tests\ARCANH). L'utilisateur B peut alors modifier les données de ce répertoire.

**2<sup>eme</sup> cas** : L'utilisateur A ne quitte pas l'application. L'utilisateur B démarre l'application sur son poste de travail et modifie le paramétrage pour accéder au répertoire défini par l'utilisateur A (exemple du répertoire en réseau S:\Tests\ARCANH). Il est alors bloqué et le message suivant s'affiche, l'application se ferme :



Comme indiqué dans le message, ATIH s'engage à débloquer la base seulement dans le cas majeur où l'utilisateur qui bloque l'application n'est pas joignable !

Les deux utilisateurs peuvent donc accéder et modifier les mêmes données mais à tour de rôle tout en utilisant l'application sur leur poste de travail respectif.

## 6.2. Problèmes connus

### 6.2.1. Au lancement de l'application

Erreurs :

« **To run this application, you first must install one of the following versions of the .NET Framework : v4.0** »

Ou

« **L'application n'a pas réussi à s'initialiser correctement ou .dll introuvable** »

Il manque les prérequis pour installer correctement le logiciel. Le composant Microsoft .NET Framework 4.0 (cf. paragraphe « CONFIGURATION REQUISE »)

### 6.2.2. A la connexion de la plateforme

Erreur : « **Enable to connect to the remote server** » ou « **Le code statut de la connexion est NameResolutionFailure Voulez-vous réessayer d'interroger le serveur?** »

Cette erreur signifie que le paramétrage du proxy est incorrect, la connexion à la plateforme n'est donc pas possible. Dans le logiciel, vérifiez vos paramètres dans le menu Export vers la plateforme. Renseignez-vous auprès de votre administrateur réseau de votre établissement pour connaître la connexion à utiliser.

Erreur : « **Problème de ZIP lors de la transmission (zip corrompu)** »

L'idéal si vous rencontrez ce type d'erreur, est de vous connecter directement sur la plateforme pour transmettre vos fichiers. Cette erreur signifie que votre proxy est trop lent et que le fichier Zip n'arrive pas complètement à se télécharger via le logiciel.

Message : « **Le fichier est occupé (validé ou en cours de télétransmission) sur le serveur et ne peut pas être transmis. S'il s'agit d'un fichier valco, cela peut être dû au fait qu'il n'y a pas de panier validé pour cet exercice.** »

Ce message signifie que les données établissements ont été validées ou sont déjà en cours de traitement sur la plateforme. Il faut donc dévalider les données au niveau établissement depuis la plateforme ou attendre que le traitement commandé sur la plateforme soit terminé pour débloquer la transmission.

### 6.3. Support

En cas de difficultés **techniques**, vous pouvez poster un message sur le forum AGORA et y accéder directement par la fenêtre « A propos » du logiciel ARCAH. Il vous faudra fournir une copie de votre message d'erreur et bien détailler votre problème pour une prise en charge plus rapide de votre incident.



En cas de difficultés **méthodologiques**, sur le forum AGORA, poster votre message dans la partie **ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - MCO/Méthodologie ENC MCO**  
**ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - SSR/Méthodologie ENC SSR**  
**ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - HAD/Méthodologie ENC HAD**

## Annexe 1 : guide de lecture des rapports

Chaque importation est sujette à des contrôles de cohérences qui peuvent générer des erreurs. Si des erreurs sont détectées, elles sont alors affichées dans un rapport afin de vous aider à corriger le fichier en cours d'importation.

Exemple de rapport d'erreur :

| N° ligne | Libellé erreur  | Ligne en erreur  | Bloquant |
|----------|---|--|----------|
| 2        | Le libellé de la SA est obligatoire                               | *9341112;1;04;5535;0;5535;6570;18;13.65;8.92;4.73;1.94;0.49;3.5;0.16;0*                              | Oui      |
| 3        | Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0 | *9341113;0;MALADIES INFECTIEUSES;03;9590;5;1338;13542;37;35.78;20.59;15.17;11.61;7.52;19.64;9.47;xx* | Oui      |
|          | Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0      | *9341211;1;PEDIATRIE INDIFFERENCIEE-TP;04;3877;0;3875;4380;12;3.87;0.86;3.01;2.47;0;1.96;0;0*        | Oui      |

| Libellé erreur  | Nombre | % ligne | Bloquant |
|---|--------|---------|----------|
| Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0      | 1      | 12.50 % | Oui      |
| Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0 | 1      | 12.50 % | Oui      |
| Le libellé de la SA est obligatoire                               | 1      | 12.50 % | Oui      |

### Liste des erreurs :

Le tableau ci-dessous contient toutes les erreurs rencontrées durant l'importation.

Chaque erreur est constituée de son libellé, de la ligne en erreur avec son n° de ligne et du caractère bloquant ou non.

S'il existe une erreur bloquante, l'importation n'est pas effectuée.

Comment lire les rapports d'erreur ?

**1** : Indique la ligne dans le fichier d'import où se situe l'erreur

**2** : Indique en toute lettre l'erreur dont il s'agit.

**3** : Indique la ligne concernée par l'erreur.

**4** : Indique si l'erreur est bloquante ou pas. Si l'erreur est bloquante alors le fichier d'import doit impérativement être corrigé pour pouvoir être importé de nouveau. Si l'erreur est non bloquante alors le fichier est importé malgré l'erreur.

### Synthèse des erreurs :

Affiche le pourcentage par code erreur sur le nombre de ligne du fichier d'import.

### Les erreurs les plus courantes sont:

Erreur sur le séparateur : ça doit être le «;»

Erreur sur la décimale : ça doit être le «.»

Erreur sur le nombre de champ attendu

Champ vide : Une ligne ne doit pas avoir de champ vide mais doit plutôt être mis à 0.

Code SA incorrect : Import d'un code de SAC dans les SAMT ou vice et versa.

La valeur du champ consommable ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO est différente de l'ICR.

La valeur du champ dans médecins salariés ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO est différente de l'ICR.

La version CCAM ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO est différente de l'ICR.

La valeur du champ consommables dans les ICR est erronée : il faut 0 ou 1.

La valeur du champ dans médecins salariés dans les ICR est erronée : il faut 0 ou 1